



Saisie attribution compte bancaire

Par **marieve84**, le **22/05/2015** à **13:49**

bonjour,

deja un grand merci a tous les intervenants sur ce site genial aujourd'hui j'ai besoin de vous alors je vous demande de l'aide:

j'ai eu une saisie attribution sur compte bancaire le 7 mai aujourd'hui le 22 mai toujours pas de lettre d'assignation qui doit être faite 8 jours après la saisie donc normalement procédure annulée si j'ai bien compris.

j'essaie d'appeler l'huissier car reçu quand même la lettre de la banque ou le nom de l'huissier est indiqué mais répondeur depuis 8 jours il doit être en vacances doit être injoignable.....

j'ai écrit et téléphoné à la banque car ce même jour j'ai fait 3 CB qui doivent être retirés de la saisie si faite avant l'heure ou l'huissier a fait la saisie mais impossible de savoir à quel heure a été faite la saisie. la banque refuse de me dire l'heure et n'ayant aucune nouvelle de l'huissier, de plus un huissier du 13

a-t-il le droit de saisir mon compte alors que j'habite dans le 84?

mes ressources sont faites d'IJ déjà saisie sur salaire (trésor public) et de RSA donc insaisissable? que puis-je faire? merci d'avance.

Par **aguesseau**, le **23/05/2015** à **00:20**

bjr,

si l'huissier ne vous a pas signifié la saisie attribution dans le délai de 8 jours, la sanction de l'inobservation de cette règle est la caducité de la saisie (art.58 al.1 du décret du 31 juillet

1992.

il faut saisir le juge de l'exécution seul compétent pour contester une saisie.

cdt